



Monsieur;

J'implore vostre bonté, en ce que je dois à M. de Saumais
pour de si beaux services dont il continue de m'honorer;
et vous supplie de luy faire comprendre, que si je demeure
en faulte de l'en remercier comme ie dois, c'est que je
ne cognoy ma foiblesse, et disoitoy de m'en expliquer
comme je voudroy. Car véritablement, à ne parler
de l'heur de s'en faire, on est qu'il daigne me communiquer
ses avis, la valeur d'iceux surpasse tous floges, et
en un mot, il y paroist par tout, qu'il est veu
depuis P. Ruysser au fidele; mais en passant la vie
sur de si illustres travaux, je me souviens auy desplaisir
que ce grand esprit, in Pae Spidama dierum se ditourne
à de petits volutions inutiles, pour n'en dire pis, et
qui ne font que luy emporter une grande partie de
ses biens precieuses, et pour estre un peu de l'estime
que tout le monde luy doit. Il se dit l'ordon du
Caabon irrité: mais sa partie prend de s'en targuer
aussi. et en son je suis d'avis, que le premier des
deux qui se vintesol, et sortiroit de ses
iscarmoules folastres pour mener à commander
des grands escadrons, auy ce qui se doit de retenue,
de moderation et de gravité à un tel emploi, gagner
un avantage indisputable sur son ennemy: mais si ces
parangues ont esté sans effet dans vrb' boue,
Monsieur, je prieoy bien, qu'elles ne vaudront
rien dans ma plume. Si retourne donc à vous
me commander les propriétés, pour la discharge provision
de mon deluier, que je vous offre à la parille en toutes
occasions de vos services, ou vous me trouvez sans

Jacob
Monsieur

Monsieur des manes aime de m'insérer son Antisocial, j'ai
son Antisocial, mais tout en P. Ruel. Ce n'est ne font que Ruel
ma ~~for~~ conuictis: ne me m'aban, parque avec Ruel. Les faillies.

Ruel

Margu
hironia
de Pent
lt.